

Le jeudi 11 décembre 2025 à 18h00

Le conseil communautaire, dûment convoqué par madame la présidente conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans la salle du conseil de la communauté d'agglomération de Beauvaisis.

PRESIDENT Madame Caroline CAYEUX

PRESENTS Gérard HEDIN, Jacques DORIDAM, Brigitte LEFEBVRE, Dominique CORDIER, Jean-François DUFOUR, Victor DEBIL-CAUX, Loïc BARBARAS, Aymeric BOURLEAU, Antoine SALITOT, Christophe TABARY, Charlotte COLIGNON, Ali SAHNOUN, Dominique DEVILLERS, Franck PIA, Philippe VAN WALLEGHEM, Lionel CHISS, Hubert VANYSACKER, Laurent DELAERE, Sandra PLOMION, Gregory PALANDRE, Martial DUFLOT, Patrice HAEZEBROUCK, Catherine THIEBLIN, Jean-Louis VANDEBURIE, Cédric MARTIN, Martine DELAPLACE, Jean-Jacques DEGOUY, Johnny CARMINATI, Noël VERCHAEVE, Henry GAUDISSERT, Cyr SAULNIER (suppléant de Jean-Pierre SENECHAL), Jacqueline MENOUBE, Philippe DESIREST, Jean-François SCOMBART, Marie Claude DEVILLERS, Dominique DUPILLE, Michel ROUTIER, Régis LANGLET, Philippe ENJOLRAS, , Martine MAILLET, Laurent LEFEVRE, Catherine CANDILLON, Thierry AURY, Marcel DUFOUR, Armelle LE GALL, Guylaine CAPGRAS, Nathalie ROLLAND, Dominique CLINCKEMAILLIE, Sylvain FRENOY, Catherine MARTIN, Patrick SIGNOIRT, Corinne FOURCIN, Éric MICLOTTE, Mamadou BATHILY, Samuel PAYEN, Philippe VIBERT, Jérôme LIEVAIN, Marie-Christine BAUDIN-CHENU, Christophe GASPART ; David CREVET, Yannick MATURA, Sophie BELLEPERCHE, Jean-Philippe AMANS, Ludovic CASTANIE, Leila DAGDAD, Grégory NARZIS, Mohrad LAGHRARI, Marie Manuelle JACQUES, Josée MARINHO, Hatice KILINC SIGINIR, Francis BELLOU

SUPPLEANTS

ABSENTS Laurent DELMAS, Jean-Marie DURIEZ, Hubert PROOT, Joëlle CARBONNIER, Isabelle SOULA, Bruno GRUEL, Mamadou LY, Farida TIMMERMAN, Peggy CALLENS, Halima KHARROUBI Alexis LE COUTEULX,

POUVOIRS Béatrice LEJEUNE représentée par Victor DEBIL-CAUX Christophe DE L'HAMAIDE représenté par Dominique DEVILLERS Jean-Charles PAILLART représenté par Gérard HEDIN Dominique MORET représentée par Marie Manuelle JACQUES Monette-Simone VASSEUR représentée par Sandra PLOMION Christiane HERMAND représentée par Marie-Claude DEVILLERS Patricia HIBERTY représentée par Jacques DORIDAM Christian DEMAY représenté par Michel ROUTIER Claire MARAIS-BEUIL représentée par Marie-Christine BAUDIN-CHENU Alain ROUSSELLE représenté par Franck PIA Valérie GAULTIER représentée par Dominique CORDIER Charles LOCQUET représenté par Charlotte COLIGNON Anne-Françoise LEBRETON représentée par Lionnel CHISS Vanessa FOULON représentée par Caroline CAYEUX Mehdi RAHOUI représenté par Leïla DAGDAD Marianne SECK représentée par Mamadou BATHILY Jean-Marie SIRAUT représentée par Jean-François DUFOUR Roxanne LUNDY représentée par Dominique CLINCKEMAILLIE

Date d'affichage	18 décembre 2025
Date de la convocation	5 décembre 2025
Nombre de présents	72
Nombre de votants	90



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS

Délibération n° A-DEL-2025-0292

**Environnement – Assainissement – Service public d’assainissement non collectif (SPANC) -
 Réévaluation des redevances et des frais de gestion – Tarifs 2026**

M. Philippe VAN WALLEGHEM, Conseiller délégué

Par délibération en date du 12 décembre 2024, le conseil communautaire avait approuvé le barème des redevances de contrôle et des frais de gestion du service public d’assainissement non collectif (SPANC) pour l’année 2025. Il est proposé de les revaloriser sur la base de l’indice ingénierie (ING) – Base 2010 – Identifiant 001711010, lequel a évolué de 1,66 % entre juin 2024 (132,5) et juin 2025 (134,7).

Le tableau ci-après détaille l’ensemble des tarifs du SPANC proposés pour l’année 2026.

Nature de la redevance ou des frais de gestion	Montant 2025 en € HT	Montant 2026 proposé en € HT	Montant 2025 en € TTC	Montant 2026 proposé en € TTC
Contrôle de conception et d’implantation des systèmes d’assainissement neufs ou réhabilités	101,66 €	103,34 €	111,83 €	113,68 €
Contrôle de bonne exécution des travaux des systèmes d’assainissement neufs ou réhabilités	101,66 €	103,34 €	111,83 €	113,68 €
Contrôle de bon fonctionnement et d’entretien des installations d’assainissement non collectif	107,65 €	109,44 €	118,42 €	120,38 €
Frais de gestion : suivi de l’entretien	5 % du montant de la facture d’entretien			

Les nouveaux tarifs, auxquels viendra s’ajouter la TVA au taux en vigueur actuellement de 10 %, s’appliqueront à compter du 1^{er} janvier 2026.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025

Reçu en préfecture le 17/12/2025

Publié le

ID : 060-200067999-20251211-A_DEL_2025_0292-DE

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire d'approuver l'annexe au budget primitif 2026, relative aux nouveaux tarifs du SPANC à compter du 1^{er} janvier 2026 suivant les montants hors taxe mentionnés dans le tableau ci-dessus.

Le rapport a été présenté pour information à la commission déchets, assainissement, eaux pluviales et milieux aquatiques, du 3 décembre 2025.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 90

Pour Extrait Conforme,
La présidente,

Caroline CAYEUX

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire d'approuver les nouveaux tarifs du SPANC à compter du 1^{er} janvier 2026 suivant les montants hors taxe mentionnés dans le tableau ci-dessus.

Le rapport a été présenté pour information à la commission déchets, assainissement, eaux pluviales et milieux aquatiques, du 3 décembre 2025.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 90

Pour Extrait Conforme,
La présidente,

Caroline CAYEUX

